

Commission des équipements et de l'aménagement durable

1321 - Intervention sur le foncier

Mise à disposition de terrains ou d'immeubles destinés à la création de logements locatifs sociaux

Rapport n° CP/2012/611

Service gestionnaire:

Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la Ville de Saverne pour la mise à disposition par bail emphytéotique au profit d'OPUS 67 de terrains situés rue de l'Oignon en vue de la création de logements sociaux en prêt locatif à usage social (PLUS).

Afin de favoriser la création de logements locatifs sociaux à travers le département, le Conseil Général, réuni le 12 décembre 2011, a décidé d'actualiser le dispositif de subvention aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui mettent à disposition ou cèdent à prix réduit un bien immobilier ou foncier à un bailleur social, sur le territoire hors communauté urbaine de Strasbourg

Conformément à cette délibération, la subvention départementale est calculée au taux de 30 % de la différence entre l'estimation de France Domaine et le montant total du loyer du bail emphytéotique. A cette valeur est ajouté 30 % du coût de la démolition éventuelle réalisée par la commune ou l'EPCI.

De plus, le périmètre d'intervention du dispositif est limité aux terrains nus ou immeubles bâtis en dehors des lotissements sous maîtrise d'ouvrage communale ou des zones d'aménagement concerté (ZAC).

Enfin, la subvention départementale fait l'objet d'un plafonnement à 10 000 €/logement

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande de la Ville de Saverne pour des terrains situés 22,22 a rue de l'Oignon à Saverne.

La Ville de Saverne a décidé de mettre à disposition d'OPUS 67, sous forme de bail emphytéotique pour un loyer total de 30 500 € et d'une durée de 60 ans les terrains situés 22,22 a, rue de l'Oignon à Saverne en vue de la création de 9 logements financés en PLUS (prêt locatif à usage social).

Le bien a été estimé par France Domaines à 51 000 €. Le coût de la démolition des bâtiments existants, à charge de la Ville est de 57 755 € HT. Les terrains ainsi libérés seront donnés à bail pour un loyer total de 30 500 € à OPUS 67, soit un effort total de la commune de 78 255 €.

Le Département subventionne à hauteur de 30 % ce manque à gagner de 78 255 €. La subvention départementale serait alors de **78 255 X 0,30 = 23 476,50 €.**

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35304	204-204142-72	2 755 331,28 €	976 530,00 €	23 476,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Ville de Saverne une subvention de 23 476,50 €, représentant 30 % de la valeur vénale des terrains mis à disposition sous forme de bail emphytéotique, au profit d'OPUS 67, pour la création de 9 logements sociaux situés rue de l'Oignon à Saverne.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL